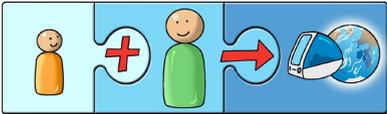
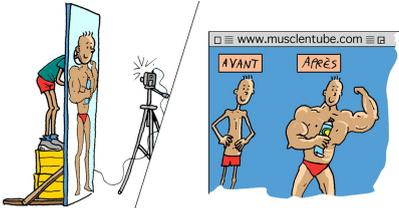
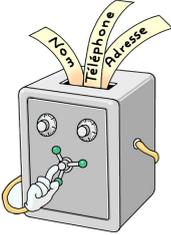
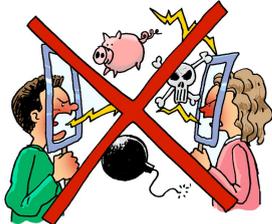


## Charte informatique 3<sup>H</sup> à 4<sup>H</sup>

L'école met l'informatique à ta disposition pour travailler dans le cadre du programme scolaire. Dans notre école, l'accès à l'ordinateur ou à la tablette est un privilège et non un droit. Pour utiliser l'informatique à l'école, tu dois respecter les points suivants:

		
<p>J'utilise l'informatique en présence de l'enseignant/e.</p>	<p>J'utilise l'informatique pour effectuer du travail scolaire.</p>	<p>Je prends soin du matériel.</p>
		
<p>Je me rappelle que ce que je vois sur Internet n'est pas forcément vrai.</p>	<p>Je ne donne ni mon nom, ni mon adresse ou mon numéro de téléphone à des inconnus.</p>	<p>Je reste poli et courtois même derrière un écran.</p>
		
<p>J'avertis immédiatement mon enseignant/e si je vois des choses qui me dérangent.</p>		

## **Remarque à l'attention des parents**

La charte présentée ci-dessus est une version simplifiée de la charte qui est proposée aux élèves de 7 à 8H . Elle présente les points principaux concernant l'utilisation du matériel informatique et d'Internet.

## **Sanctions appliquées en cas de manquement à la présente charte**

Les sanctions en cas d'infraction à cette charte seront adaptées en fonction de la gravité des faits.

Dans tous les cas, le ou les élèves concerné/s doivent répondre de leurs actes.

Quatre types de mesures sont prévus:

- interdiction d'utiliser l'outil informatique pour une durée déterminée;
- heures de retenue;
- lettre aux parents adressée par la Direction des Écoles;
- signalement à la commission des écoles.

## **Mode de ratification**

Cette charte a été discutée et acceptée par le corps enseignant. Elle peut être complétée ou modifiée au besoin et fera alors l'objet d'une information, voir d'une nouvelle signature par les utilisateurs.

En début de chaque année scolaire cette charte sera explicitée en classe par l'enseignant/e de classe.

L'élève signe la charte chaque fois qu'il change de professeur de classe ou lorsqu'il y a des modifications majeures.

Pour beaucoup d'enfants, l'école ne constitue pas l'unique lieu dans lequel ils peuvent accéder à Internet puisque de plus en plus de familles sont connectées. Nous espérons que les réflexions menées à l'école et sur le plan familial puissent se compléter les unes les autres afin d'offrir le meilleur bagage possible aux enfants qui surfent sur Internet.

Tramelan, septembre 2019

Le corps enseignant

## **Engagement**

Je connais les règles d'utilisation des ordinateurs et d'Internet à l'école et je m'engage à les respecter.

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Je certifie avoir pris connaissance de la présente charte et autorise mon fils / ma fille à utiliser les ordinateurs et Internet au sein de l'école primaire de Tramelan.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_